



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **Séance ordinaire du 17 avril 2018**

#### **– 18<sup>e</sup> séance –**

**PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel Bourdon, présidente  
M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–  
Mile End (08)  
Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)  
M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–  
Parc-Extension (03)  
Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-  
Grâce–Westmount (11)  
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de  
parents (primaire)  
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents

**Sont aussi  
présents :** M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe  
M. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

**Sont invités :** MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 1  
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 2  
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 4  
Renée Gagnon, directrice par intérim au Bureau des  
directions d'unité, unité 5  
M. Mathieu Desjardins, directeur par intérim du Service de  
l'organisation scolaire  
Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs  
M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources  
financières  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences

- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles  
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles  
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles  
Roger Lalonde, coordonnateur, Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels  
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne  
Sophie Archambault, réviseuse linguistique

\*\*\*\*\*

Le commissaire Kenneth George quitte la séance après le point 8 (DG-02-428).

\*\*\*\*\*

**Mot de la présidente**

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif et souligne la Semaine de l'action bénévole.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- A-31-3440 Service des ressources financières – demande de renouvellement de permis pour la garderie Bonheur d'occasion de la CSDM
- A-33-1189 Service des ressources matérielles – modification à la demande de financement de la mesure d'ajout d'espace (50511) – plan québécois des infrastructures 2018-2028

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire au 20 mars 2018 » les articles suivants :
  - a) Classes de maternelle 4 ans
  - b) Matériel pour les activités pédagogiques destinées aux demandeurs d'asile
  
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Possibilité d'une grève illégale des enseignants
  - b) Concertation régionale
  - c) École à la maison

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 :
  - a) Classes de maternelle 4 ans
  - b) Matériel pour les activités pédagogiques destinées aux demandeurs d'asile
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Possibilité d'une grève illégale des enseignants
  - b) Concertation régionale
  - c) École à la maison
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan d'engagement vers la réussite
  - b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air

- d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-02-427 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal – achat d'équipements informatiques pour 2018-2019
- 8- DG-02-428 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – entente de services n° 3500333478, entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Commission scolaire de Montréal pour la mise en œuvre d'une table régionale de concertation sur l'orientation professionnelle
- 9- A-13-06 Service du développement et de l'innovation professionnelle – personnel professionnel syndiqué – modification au plan de l'effectif
- 10- A-29-1875 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 11- A-31-3352 Service des ressources financières – école Bienville – réfection des façades – phase 2 – appel d'offres 25-2482P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3358 Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – réfection de l'enveloppe et séparations coupe-feu – appel d'offres 25-2486P – annulation de l'appel d'offres
- 13- A-31-3360 Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – appel d'offres 24-499P – qualification

- 14- A-31-3363 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du centre Saint-Mathieu et du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP – 3000, rue Beaubien Est) – appel d’offres 24-503P2 – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3372 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – réaménagement intérieur – appel d’offres 25-2492P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3373 Service des ressources financières – école Charles-Bruneau – enlèvement de l’amiante et remplacement de la tuyauterie dans les vides sanitaires – appel d’offres 25-2490P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3380 Service des ressources financières – école Saint-André-Apôtre – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2495P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3385 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réaménagement pour le programme de soudure, lot 2 – appel d’offres 25-2499P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3387 Service des ressources financières – école Sophie-Barat, annexe – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2494P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3402 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d’offres 15-261P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 21- A-31-3407 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Est et Centre – appel d’offres 15-217P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 22- A-31-3408 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Nord, Sud et Ouest – appel d’offres 15-218P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 23- A-31-3422 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction et autres articles connexes – appel d’offres 15-219P – attribution d’un contrat

- \* 24- A-31-3440 Service des ressources financières – demande de renouvellement de permis pour la garderie Bonheur d’occasion de la CSDM
- 25- A-33-1177-A Service des ressources matérielles – travaux divers dans les cafétérias des écoles de la Commission scolaire de Montréal
- 26- A-33-1187 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – réhabilitation des finis intérieurs du gymnase
- \* 27- A-33-1188 Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – demande d’allocation pour les investissements en formation professionnelle – mesure 50512 – plan québécois des infrastructures 2018-2028
- \* 28- A-33-1189 Service des ressources matérielles – modification à la demande de financement de la mesure d’ajout d’espace (50511) – plan québécois des infrastructures 2018-2028
- 29- A-33-1190 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux supplémentaires dans le cadre de la séparation du drainage pluvial des toitures
- \* 30- A-33-1191 Service des ressources matérielles – 4635, Place Borden – mesure 30145 – location d’immeubles
- 31- A-34-3004-A Service du secrétariat général – représentant de la CSDM à la Fondation CSDM – modification
- 32- A-34-2976 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 33- A-34-2977 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 34- A-34-2978 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 35- A-34-2979 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 36- A-34-2980 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 37- A-34-2984 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

- 38- A-34-2985 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 39- A-34-2986 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 40- A-34-2987 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 41- A-34-2988 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 42- A-34-2989 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 43- A-34-2990 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 44- A-34-2991 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 45- A-34-2992 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 46- A-34-2993 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 47- A-34-2994 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 48- Approbation du projet d’ordre du jour du Conseil des commissaires du 25 avril 2018
- 49- Période réservée aux membres du comité exécutif

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 avril 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

a) Classes de maternelle 4 ans

Un tableau présentant un état de situation sur l'ouverture de classes de maternelle 4 ans après la première prévision de la population scolaire, ainsi qu'une comparaison avec la situation de l'année précédente, est remis. Ce tableau sera mis à jour lorsque les données de la deuxième prévision seront disponibles.

b) Matériel pour les activités pédagogiques destinées aux demandeurs d'asile

- Une vérification a été effectuée et le Service de l'organisation scolaire est en mesure de confirmer que le gouvernement n'a toujours pas réglé la facture qui lui a été envoyée au mois de janvier pour les frais liés aux activités pédagogiques offertes aux demandeurs d'asile.
- En raison de la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile au cours de la fin de semaine de Pâques et du manque de locaux disponibles, les activités pédagogiques destinées aux demandeurs d'asile ont dû être interrompues sur le territoire de la CSDM au début du mois d'avril.

4. Affaires nouvelles

a) Possibilité d'une grève illégale des enseignants

- Le point est fait sur le vote de grève illégale des membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) :
  - si la grève a lieu, elle sera illégale parce que le motif de la grève n'est pas prévu dans les motifs justifiant une grève légale;
  - le processus de médiation se poursuit et est indépendant des moyens de pressions exercés;
  - toutes les parties concernées seront informées des conséquences d'une telle grève, s'il y a lieu, y compris les parents.



b) Concertation régionale

- Une rencontre de concertation entre les commissions scolaires de la région de Montréal a eu lieu le samedi 14 avril sur la situation de la capacité d'accueil des écoles.
- Les autres commissions scolaires connaissent les mêmes difficultés que la CSDM. La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), par exemple, reçoit un nombre équivalent d'élèves au secteur de l'accueil que la CSDM, alors qu'elle compte beaucoup moins d'école. Les besoins sont donc présents partout, dans le contexte de pénurie de personnel.
- Les commissions scolaires se sont entendues sur des actions communes, qui ont déjà commencé par l'envoi d'une lettre commune envoyée en mars au ministre Proulx pour lui faire part des inquiétudes des commissions scolaires.
- Les commissions scolaires poursuivront leur travail de conscientisation des ministres et députés.

c) École à la maison

- La présidente rappelle que la CSDM a déjà déposé un mémoire sur l'école à la maison et elle déplore le fait que les commissions scolaires soient maintenant écartées du processus, les parents pouvant dorénavant envoyer leur demande directement au ministère. Elle se dit également préoccupée par le fait que des éléments du programme soient désormais exclus des balises, notamment l'enseignement des sciences.
- M<sup>e</sup> Geneviève Laurin présentera le dossier à la table d'échanges politico-administrative du mois de mai.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite

Le processus de consultation est en cours : le document a été envoyé pour consultation et une procédure à cet effet a été mise en place.

b) Budget 2017-2018 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Les commissaires et les administrateurs examinent les différents tableaux présentés et conviennent de l'importance de rester alerte et proactif dans le dossier de la capacité d'accueil en prévision de la rentrée 2018-2019.

e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal – achat d'équipements informatiques pour 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-427 en date du 10 avril 2018  
de M. Patrice Bonneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de nouveaux équipements pour outiller les locaux de l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) et de son annexe;

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter les modalités relatives au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les achats d'ordinateurs et d'écrans seront effectués auprès d'un fournisseur à commandes retenu par le Centre collégial des services regroupés (Collecto) dans le cadre d'un regroupement d'achats, conformément aux règles budgétaires applicables, et que le mobilier de bureau sera acheté auprès du fournisseur à commandes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le budget Mobilier, appareillage et outillage (MAO) de l'EMICA couvrira entièrement le coût de ces achats;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER l'EMICA à passer les commandes pour les achats d'équipements informatiques et de mobilier complémentaire d'ici juin 2018, pour son établissement principal et son annexe, pour une somme de 400 000 \$, à partir de son budget MAO, en vue de l'année scolaire 2018-2019.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – entente de services, n° 3500333478, entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Commission scolaire de Montréal pour la mise en œuvre d'une table régionale de concertation sur l'orientation professionnelle

Document déposé : Rapport DG-02-428 en date du 10 avril 2018  
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a interpellé la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour devenir l'organisme mandataire de la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT que la CSDM est la plus grande commission scolaire de la région administrative de Montréal, comme de la province de Québec;

CONSIDÉRANT le rôle de leader que joue régulièrement la CSDM en matière de concertation et de collaboration, tant au niveau régional que provincial;

CONSIDÉRANT que les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) centralisés de la CSDM ont pour mission d'orienter la clientèle dans un but de diplomation (DES, AEP, DEP) et d'accès au marché du travail, objectif visé également par la mise en œuvre table régionale de concertation sur l'orientation professionnelle;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER M. Robert Gendron, directeur général, à signer l'entente de services n° 3500333478 entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et la Commission scolaire de Montréal pour la mise en œuvre d'une table régionale de concertation sur l'orientation professionnelle.

9. Service du développement et de l'innovation professionnelle – personnel professionnel syndiqué – modification au plan de l'effectif

Document déposé : Rapport A-13-06 en date du 12 avril 2018  
de M. René Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la formation professionnelle planifié sur quatre ans prévoit un poste d'analyste en projet dans le cadre des travaux portant sur le développement de la formation à distance, et ce, à compter de l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ce poste d'analyste a été comblé, en projet, à l'hiver 2018;

CONSIDÉRANT que ce comblement de poste en projet a conduit à une chaîne de remplacement pour des professionnels occupant des postes dans d'autres services administratifs;

CONSIDÉRANT le souci de formaliser ce personnel professionnel dans les postes qu'ils occupent présentement;

CONSIDÉRANT que le budget alloué au Plan de développement de la formation professionnelle prévoit cette dépense;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel d'analyste à temps plein au Service du développement et de l'innovation professionnelle;
- 2° d'IMPUTER cette dépense au budget 362-000-1-52240-140;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel professionnel syndiqué (résolution 8 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1875 en date du 9 avril 2018  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Dubeau, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 8 janvier 2018 à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Dubeau, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 17 janvier 2018 à l'école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT que Mme Kabibi Kayeye Wa Kayeye, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 9 janvier 2018 à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que M. Félix Julner Léger, préposé aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 9 janvier 2018 à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que Mme Esther Léonie Sauliot, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 12 janvier 2018 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Jessica Ginchereau, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 13 décembre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Érika Lesage, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 1<sup>er</sup> février 2018 à l'école Camille-Laurin;

CONSIDÉRANT que M. Pierre-Salvador, Caseus, technicien en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 31 janvier 2018 à l'école des Cinq-Continents;

CONSIDÉRANT que Mme Laurette Masengo, secrétaire, est affectée à un surcroît de travail à 50 % (17,5 heures/semaine) depuis le 15 janvier 2018 à l'école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT que Mme Gaétane Lévesque, agente de bureau classe II, est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 13 octobre 2017 au centre Gabrielle-Roy;

CONSIDÉRANT que les écoles Joseph-Charbonneau, de l'Étincelle et Les-Enfants-du-Monde ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création de poste, les dépenses engendrées par la création de ces postes devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les autres écoles ont les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 6, au fonds 7 et au fonds 8 pour la création des postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-170-7-23140-167 (92 %) et 100-170-6-23170-167 (8 %);
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 40 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Ludger-Duvernay et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-140-8-23140-167;
- 3° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Joseph-Charbonneau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-225-1-23410-167;
- 4° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Camille-Laurin et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-124-7-23140-167 (80 %) et 100-124-8-23140-167 (20 %);
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école des Cinq-Continents et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-161-1-23140-167;
- 7° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 50 %, de secrétaire à l'école Les-Enfants-du-Monde et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-169-1-21110-157;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'agent de bureau classe II au centre Gabrielle-Roy et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-340-1-21120-157;
- 9° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

11. Service des ressources financières – école Bienville – réfection des façades – phase 2 – appel d’offres 25-2482P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3352 en date du 11 avril 2018  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des façades – phase 2 à l’école Bienville;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 595 800 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction MB (2014) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des façades – phase 2 de l’école à l’école Bienville;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – réfection de l’enveloppe et séparations coupe-feu – appel d’offres 25-2486P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3358 en date du 6 avril 2018  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de l’enveloppe et les séparations coupe-feu à l’école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a eu qu’un seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au seul soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que, en vertu du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, il y a une indemnité à payer de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme à la suite d’une décision d’annuler l’appel d’offres, étant donné que ce soumissionnaire aurait été déclaré l’adjudicataire et qu’il a présenté une soumission dont le montant excède 1 000 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres pour la réfection de l’enveloppe et les séparations coupe-feu à l’école Irénée-Lussier;
- 2° de PAYER la somme de 5 000 \$ à l’entrepreneur *Les couvertures Saint-Léonard inc.*

13. Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – appel d’offres 24-499P – qualification

Document déposé : Rapport A-31-3360 en date du 3 avril 2018  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la quantité d’interventions requises pour maintenir en bon état le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);



CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de créer un nouveau répertoire de firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité pour assister le Service des ressources matérielles dans le maintien des actifs;

CONSIDÉRANT la publication d'un appel d'offres fondé sur l'évaluation de la qualité afin de qualifier les professionnels en génie mécanique et électricité, pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que comme prévu à la réglementation en vigueur dans le cadre d'une qualification de prestataires de services, la liste des firmes retenues devra être rouverte chaque année;

CONSIDÉRANT que dix-huit propositions ont été reçues et qu'elles ont été jugées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* pour évaluer les dix-huit soumissions conformes au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'une des propositions n'a pas répondu aux exigences d'un critère éliminatoire;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même le budget d'investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'INSCRIRE le nom des dix-sept firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité ci-dessous mentionnées à un répertoire spécifique pour la réalisation des projets de remise en état du parc immobilier, et ce, pour une durée de trois ans :

- *AMBIONER,*
- *BLONDIN FORTIN & ASSOCIÉS,*
- *BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.,*
- *CHARLAND, DUBÉ, ROBILLARD EXPERTS CONSEILS INC.,*
- *CIMA+S.E.N.C.,*
- *CONSULTANTS DND,*
- *CONSULTANTS MESAR INC.,*
- *DWB CONSULTANT,*
- *GBI EXPERTS-CONSEILS INC.,*
- *LES SERVICES EXP INC.,*
- *LGT INC.,*
- *PAGEAU MOREL INC.,*
- *PONTON GUILLOT INC.,*
- *SNC LAVALIN INC.,*

- *STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE,*
- *TETRA TECH QI INC.,*
- *WSP CANADA INC.,*

2° d'ATTRIBUER des contrats d'une valeur de 7 500 000 \$ plus taxes annuellement en honoraires à répartir entre ces dix-sept firmes qualifiées.

14. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du centre Saint-Mathieu et du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP – 3000, rue Beaubien Est) – appel d'offres 24-503P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3363 (2<sup>e</sup> version corrigée) en date du 18 avril 2018 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du Centre Saint-Mathieu et du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511), le maintien des bâtiments (mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 775 000 \$ plus taxes en honoraires au consortium ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc. / GHD Consultants Ltée / SDK et associés inc.*, pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation et de transformation du Centre Saint-Mathieu et du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP).

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – réaménagement intérieur – appel d'offres 25-2492P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3372 en date du 3 avril 2018  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement intérieur à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (PQI 2014-2024);

CONSIDÉRANT que l'écart projeté ainsi que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 424 696,45 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgéreq Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement intérieur à l'école Alphonse-Desjardins;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Charles-Bruneau – enlèvement de l'amiante et remplacement de la tuyauterie dans les vides sanitaires – appel d'offres 25-2490P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3373 en date du 6 avril 2018  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'enlèvement de l'amiante et remplacement de la tuyauterie dans les vides sanitaires à l'école Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 422 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Société générale de construction BPF inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'enlèvement de l'amiante et remplacement de la tuyauterie dans les vides sanitaires à l'école Charles-Bruneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Saint-André-Apôtre – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2495P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3380 en date du 9 avril 2018 de  
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l'école Saint-André-Apôtre;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 707 753 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l'école Saint-André-Apôtre;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réaménagement pour le programme de soudure, lot 2 – appel d'offres 25-2499P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3385 en date du 11 avril 2018 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement pour le programme de soudure, lot 2 à l'École des métiers de la construction de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les frais pour ce contrat seront payés à même le budget de l'École des métiers de la construction de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 717 185 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Corporation de construction Germano*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement et mise à niveau des ateliers de soudure du département à l'École des métiers de la construction de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Sophie-Barat, annexe – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2494P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3387 en date du 9 avril 2018 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture de l'école Sophie-Barat, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 381 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Toitures Techni Toit (9165-1364 Québec inc)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture de l'école Sophie-Barat, annexe;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la Direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-261P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3402 en date du 11 avril 2018  
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvée  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'une (ou de plusieurs) entreprise spécialisée en déménagement afin de répondre aux besoins de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 350 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que dix soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 25 % par le budget d'opération (écoles, unités administratives ou Service des ressources matérielles) et à 75 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées au fournisseur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous et selon le prix de leur soumission respective :



- 1- *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.),*
- 2- *Mini-Entrepôts Concept inc.,*
- 3- *Le Clan Panneton (1993) inc.,*
- 4- *Extal Installation et réaménagement de bureau inc.*
- 5- *Les transports Lacombe inc.*
- 6- *Groupe Solution Expert GSE inc.*
- 7- *Martel express (Montréal) inc.*
- 8- *Déménagement MobiPro inc.*
- 9- *Relocalisation Quali-T-Plus inc. (9117-6479 Québec inc.)*
- 10- *Transport Lyon inc.;*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 198 935 \$ plus taxes à *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.), Mini-Entrepôts Concept inc., Le Clan Panneton (1993) inc., Extal Installation et réaménagement de bureau inc., Les transports Lacombe inc., Groupe Solution Expert GSE inc., Martel express (Montréal) inc., Déménagement MobiPro inc., Relocalisation Quali-T-Plus inc. (9117-6479 Québec inc.)* et *Transport Lyon inc.* pour les services spécialisés en déménagement. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, avec deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 198 935 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

21. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Est et Centre – appel d'offres 15-217P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3407 en date du 5 avril 2018  
de M. Éric Tétrault et de Mme Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats ont été attribués à *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, le 18 avril 2016 pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)* accepte d'exercer l'option de renouvellement d'une deuxième année aux mêmes conditions et aux mêmes prix, pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Est et Centre;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 83 334,60 \$ plus taxes à *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Est, pour une deuxième année de renouvellement débutant le 11 mai 2018;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 110 030,75 \$ plus taxes à *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Centre, pour une deuxième année de renouvellement débutant le 11 mai 2018.

22. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Nord, Sud et Ouest – appel d'offres 15-218P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3408 en date du 5 avril 2018  
de M. Éric Tétrault et de Mme Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, trois contrats d'une année ont été attribués le 21 avril 2016 à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler ces ententes pour une deuxième année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.* accepte d'exercer l'option de renouvellement d'une deuxième année additionnelle aux mêmes conditions et aux mêmes prix, pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Nord, Sud et Ouest;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 95 340 \$ plus taxes à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Nord, pour une deuxième année de renouvellement débutant le 11 mai 2018;

- 2° d'ACCORDER un contrat de 87 129 \$ plus taxes à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Ouest, pour une deuxième année de renouvellement débutant le 11 mai 2018;
- 3° d'ACCORDER un contrat de 61 683,02 \$ plus taxes à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Sud, pour une deuxième année de renouvellement débutant le 11 mai 2018.

23. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction et autres articles connexes – appel d’offres 15-219P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3422 en date du 11 avril 2018  
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui fournira et livrera, sur demande, de matériaux de construction et autres articles connexes à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune et devra être accepté par l’adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 900 000 \$ pour l’ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu’une seule est déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d’une valeur de 309 217,40 \$ plus taxes à *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande de matériaux de construction et autres articles connexes. Ce contrat d’une durée d’une année est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 309 217,40 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

\*24. Service des ressources financières – demande de renouvellement de permis pour la garderie Bonheur d'occasion de la CSDM

Document déposé : Rapport A-31-3440 en date du 13 avril 2018  
de Mme Céline Bouchard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

25. Service des ressources financières – travaux divers dans les cafétérias des écoles de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1177-A en date du 17 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que bien que les besoins aient grandement évolué à la suite de l'émergence de nouvelles réalités et que les infrastructures et installations souffrent d'une grande vétusté, il n'a pas été possible de réaliser les travaux nécessaires pour l'ensemble des cafétérias de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), et ce, faute de disponibilité financière ces dernières années;

CONSIDÉRANT que la majorité des hottes de cuisines et des systèmes de protection incendie ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT que les nouveaux équipements ne peuvent pas être installés puisqu'il est nécessaire de se conformer aux normes et règlements de la Régie du bâtiment du Québec et de la Ville de Montréal lors des modifications électriques ou de la plomberie;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible d'installer de nouveaux équipements de cuisson, car les hottes ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles d'ajouter les travaux d'installation d'extincteurs dans 16 hottes de cuisines des cafétérias à l'année de financement 2017-2018 et de commencer les travaux dans les meilleurs délais;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles d'ajouter les travaux de réhabilitation partielle de 3 cafétérias à l'année de financement 2017-2018 et de débiter les travaux dans les meilleurs délais;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux de projets déjà inscrits dans la programmation 2017-2018 de manière à dégager les sommes nécessaires au financement de l'ajout de ces projets.

26. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – réhabilitation des finis intérieurs du gymnase

Document déposé : Rapport A-33-1187 en date du 11 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les finis intérieurs du gymnase de l'école Notre-Dame de-Grâce sont dans un état de détérioration avancée qui nuit à la salubrité de la pièce et impose des exigences d'entretien excessive;

CONSIDÉRANT que la présence d'amiante, l'usage et l'emplacement du gymnase exigent que les travaux se déroulent hors présence d'élèves, et que la programmation d'interventions ultérieures (sanitaires et réfection des façades) aux étés 2019 et 2020 imposent que l'intervention actuelle soit complétée d'ici la rentrée scolaire 2018;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a mandaté, en février 2018, les firmes *WSP, Rubin et Rotman Associés* et *Charland, Dubé, Robillard Experts Conseils* pour planifier et superviser la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la CSDM accordait des contrats à exécution sur demande à *Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction limitée, Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), Pincor ltée, Mofax Electrique ltée, K.F. Construction inc., Darcon et cie. inc.* et *Les entreprises Victor & François inc.* (appel d'offres 15-252P) pour des services de travaux de réparation et de rénovation;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si le premier entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie à la CSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense est déjà budgétée dans le cadre de la mesure Maintien d'actifs 17-18, telle que présentée à l'annexe J du plan directeur 2017-2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution, par un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, de travaux de réhabilitation des finis intérieurs du gymnase de l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

\*27. Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – demande d'allocation pour les investissements en formation professionnelle – mesure 50512 – plan québécois des infrastructures 2018-2028

Document déposé : Rapport A-33-1188 en date du 11 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*28. Service des ressources matérielles – modification à la demande de financement de la mesure d'ajout d'espace (50511) – plan québécois des infrastructures 2018-2028

Document déposé : Rapport A-33-1189 en date du 13 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

29. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux supplémentaires dans le cadre de la séparation du drainage pluvial des toitures

Document déposé : Rapport A-33-1190 en date du 11 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Groupe Centco (Le)* pour des travaux de séparation du drainage pluvial des toitures à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 6025, rue Beaulieu, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux d'excavation en lien avec la séparation de la conduite pluviale ont été plus ardues que prévu, étant donné la présence du raccordement à la conduite sanitaire dans un local voisin;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Groupe Centco (Le)* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de séparation du drainage pluvial des toitures à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

\*30. Service des ressources matérielles – 4635, Place Borden – mesure 30145 – location d'immeubles

Document déposé : Rapport A-33-1191-A (version corrigée)  
en date du 17 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

31. Service du secrétariat général – représentant de la CSDM à la Fondation CSDM – modification

Document déposé : Rapport A-34-3004-A en date du 12 avril 2018  
de M<sup>e</sup> Sylvie Gallant et de Mme Karine Fournier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 22 août 2017, le comité exécutif adoptait la résolution 17 visant à désigner M. Robert Gendron, directeur générale de la CSDM, à titre d'administrateur de la Fondation de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la CSDM a revu son mode de fonctionnement au cours de l'automne 2017;

CONSIDÉRANT le besoin d'un seul membre administratif au sein du conseil d'administration de la Fondation de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'apporter une modification à la nomination de M. Robert Gendron à titre d'administrateur de la Fondation de la CSDM, soit que sa fonction ne comporte pas de droit de vote;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Robert Gendron, directeur général de la CSDM, à titre d'administrateur de la Fondation de la CSDM, une fonction qui ne comporte pas de droit de vote.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2976 en date du 28 mars 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2977 en date du 28 mars 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.



34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2978 en date du 28 mars 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du  
commissaire Kenneth George pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Kenneth George  
pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2979 en date du 28 mars 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de  
mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2980 en date du 28 mars 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2984 en date du 6 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2985 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2986 en date du 28 mars 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du  
commissaire Ben Valkenburg pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg  
pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2987 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-  
Heng pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2988 en date du 10 avril 2018  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la présidence pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2989 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2990 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2991 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2992 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2993 en date du 10 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2994 en date du 10 avril 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

48. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 25 avril 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 avril 2018.

49. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Formation professionnelle

- Dans le dossier sur la mise en œuvre d'une table régionale de concertation sur l'orientation professionnelle, le commissaire Kenneth George se dit préoccupé par les coûts que le projet pourrait engendrer à long terme et demande que la CSDM soit vigilante à cet égard. Il souhaite que le comité exécutif soit informé en cas d'augmentation importante de ces coûts afin de pouvoir intervenir auprès du ministère.

- La présidente souligne l'initiative de l'École des métiers de la construction de Montréal, qui a fait l'objet d'un reportage à l'émission *Salut Bonjour*. Elle salue cette grande visibilité et souhaite que cet exercice soit multiplié pour tous les autres centres de la CSDM.

La séance est levée à 14 h 55.

*Secrétariat général – 3 mai 2018*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 avril 2018.